



AVIS

Programme opérationnel 2014-2020 des Fonds structurels européens pour la Région de Bruxelles-Capitale

15 mai 2014

Demandeur	Ministre Céline Fremault
Demande reçue le	5 mai 2014
Demande traitée par	Commission Economie-Emploi-Finances-Fiscalité
Avis rendu par l'Assemblée Plénière le	15 mai 2014
	Procédure écrite. Demande en urgence. Délai prolongé jusqu'au 15 mai 2014.

Préambule

Le programme opérationnel 2014-2020 des Fonds structurels européens pour la Région de Bruxelles-Capitale a été élaboré dans une dynamique partenariale notamment en cohérence avec la programmation FEDER. Actiris (Service FSE) a été mandaté pour prendre en charge la programmation FSE.

L'analyse du contexte socio-économique de la Région bruxelloise, réalisée par IDEA Consult, l'Observatoire bruxellois de l'Emploi et les services du Département Partenariat d'Actiris, a permis d'identifier les principaux défis et de déterminer les priorités en matière d'emploi à prendre en compte dans cette nouvelle programmation FSE.

De cette analyse ressortent trois axes prioritaires qui comprennent, chacun, différentes priorités avec une série d'actions :

- Axe 1 : L'intégration durable des jeunes sur le marché de l'emploi
- Axe 2 : L'accès à l'emploi pour tous
- Axe 3 : L'amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacées d'exclusion

Le 27 février 2014, le Comité de gestion d'Actiris s'est prononcé favorablement sur les propositions d'opérations développées.

Diverses consultations ont eu lieu avec la Commission européenne et des négociations budgétaires relatives à la répartition infra-belge pour la politique de cohésion ont été menées. Une évaluation *ex ante* du programme opérationnel a été commanditée. Le 1^{er} avril 2014, le Comité de suivi a déjà validé un rapport intermédiaire soulignant notamment la cohérence de la stratégie et l'adéquation dans le choix des indicateurs.

Avis

1. Considérations générales

Le Conseil constate avec satisfaction que la programmation FSE mettra en œuvre des actions s'attaquant aux défis majeurs auxquels la Région est confrontée : la pauvreté, le sous-emploi important des jeunes bruxellois, la promotion de la diversité au niveau de l'embauche et l'insuffisance aiguë des infrastructures d'accueil des jeunes enfants. Il se réjouit que les priorités retenues s'axent dans une politique de cohésion sociale en mettant l'accent sur l'accompagnement de qualité des demandeurs d'emploi et sur la lutte contre les discriminations.

Le Conseil apprécie tout particulièrement l'existence d'une enveloppe financière spécifique pour la cohésion sociale et l'affectation de 20% du budget FSE à des actions visant la réduction de la pauvreté. Il salue aussi l'attribution de moyens financiers pour la mise en œuvre d'un nouveau service consacré à l'emploi des jeunes (IEJ) et d'un programme d'actions concrètes pour la participation des jeunes à des stages, dont les stages de transition, les premières expériences professionnelles et les jobs étudiants organisés dans le cadre de la « Garantie Jeunes ». **Le Conseil** souhaite qu'il y ait une attention particulière afin que les stages et autres formules assimilées ne deviennent pas synonymes d'emplois à bon marché qui viennent concurrencer les emplois

classiques. La formation et les stages sont au contraire à concevoir comme un investissement, des pouvoirs publics mais aussi des employeurs, dans les compétences des travailleurs. Il rappelle la position des partenaires sociaux en matière d'accès aux jobs étudiants du plus grand nombre possible de jeunes bruxellois.

Le Conseil se réjouit également des actions prévues au niveau de l'amélioration des services d'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans pour faire face à la pénurie criante en la matière. Il souligne que la mise en place d'un réseau de structures d'accueil pour les enfants, afin que les demandeurs d'emploi ou les personnes nouvellement engagées puissent y trouver des places à un prix raisonnable, est un élément également très important pour permettre l'accès à l'emploi à tous les Bruxellois et Bruxelloises.

Le Conseil souhaite obtenir des informations sur la ventilation du budget de la programmation FSE entre d'une part, Actiris et Bruxelles Formation et d'autre part, entre Actiris et ses différents partenaires (OISP, CPAS, ML, secteur privé). Il demande aussi une évaluation du budget pouvant être affecté aux actions de formation des demandeurs d'emplois. Par ailleurs, il se demande sur base de quelle méthodologie ou critères les projets seront sélectionnés.

Les organisations de classes moyennes déplorent ne pas avoir été consultées dans la phase préliminaire à l'élaboration de la programmation. Cette lacune est d'autant plus regrettable que les indépendants et les petites entreprises représentent un potentiel d'emplois salariés élevé. Elles demandent par conséquent à pouvoir être associées à la réalisation et à l'évaluation du programme.

2. Considérations particulières

1. Actions conjointes FSE / FEDER en ce qui concerne l'aide et le soutien à la création d'entreprises (objectif thématique 3)

Le Conseil se réjouit de l'élaboration de la programmation FSE dans une dynamique partenariale avec la programmation FEDER.

Pour les organisations de classes moyennes, nombreuses sont les personnes en Région bruxelloise qui, par vocation entrepreneuriale ou à défaut de pouvoir décrocher un emploi salarié, sont amenées à créer leur propre emploi. La création d'entreprises contribue aussi à la cohésion sociale, si l'on sait qu'en Région bruxelloise, près d'une nouvelle entreprise sur deux est le fait de personnes de nationalité ou d'origine étrangère. Cependant, les futurs nouveaux indépendants ne disposent pas toujours des moyens et des compétences pour réussir leur projet, avec à la clé, de très nombreuses faillites.

Les organisations de classes moyennes plaident donc pour l'affectation de moyens suffisants pour aider et conseiller les starters à bien préparer leur projet d'entreprise. Toutefois, si la programmation FSE 2014-2020 pour la Région bruxelloise prévoit un soutien aux structures de conseils à la création d'entreprises, il n'en va pas de même pour l'accompagnement et le suivi dans les premières années du démarrage. Les statistiques démontrent que le pic des faillites est enregistré lors de la 3^{ème} année d'activité pour les SPRL et lors de la 5^{ème} année pour les SA. Elles plaident par conséquent pour l'extension des actions de conseils du démarrage au développement de l'entreprise durant les années qui suivent. Depuis janvier 2012 à fin mars 2014, plus de 5000 faillites ont été enregistrées à

Bruxelles et un certain nombre d'entre elles ont entraîné également la disparition d'emplois salariés. Si l'on pouvait réduire ce nombre de faillites, l'impact serait positif en termes d'emplois indépendants mais aussi salariés.

Les organisations de classes moyennes saluent aussi favorablement les autres initiatives proposées et notamment, la mise en œuvre d'un réseautage et la création d'une plate-forme humaine des acteurs actifs dans le conseil aux futurs indépendants avec la définition du rôle et du champ d'expertise de chacun, l'élaboration de nouveaux outils et l'établissement du dossier unique pour le parcours du nouvel indépendant.

Les organisations des classes moyennes tiennent par ailleurs à souligner qu'il existe dans la Région de Bruxelles-Capitale, outre les instances d'accompagnement collaborant directement avec Actiris, de nombreuses autres organisations publiques (comme Impulse, les Guichets d'économie locale, etc.) et privées (bénéficiant parfois d'aides publiques) qui peuvent jouer un rôle important au niveau de l'accompagnement de demandeurs d'emploi désireux de créer leur propre emploi. Ces organisations devraient également être associées à la Plate-forme en question. Elles font remarquer qu'Impulse s'acquitte également d'une mission de coordination dans ce domaine.

2. Cohérence avec d'autres projets

Le Conseil constate avec satisfaction que les priorités s'inscrivent dans le cadre de différents projets : les objectifs Europe 2020, le PRDD, le New Deal, le Contrat de Gestion d'Actiris et l'initiative pour l'Emploi des Jeunes.

A la page 34, l'analyse du contexte socio-économique de la Région bruxelloise ne prend pas en compte le secteur du commerce de détail pourtant reconnu comme prioritaire au niveau du PRDD et du New Deal. A cet égard, **les organisations de classes moyennes** demandent avec insistance que le secteur du commerce de détail puisse également bénéficier d'actions d'accompagnement des consultants employeurs, en raison de sa liaison étroite et incontestable avec les secteurs créatifs, du tourisme et de l'Horeca. Par ailleurs, elles rappellent par ailleurs que les fonds structurels européens doivent permettre le développement de secteurs d'activités porteurs d'emplois pour la population bruxelloise, et que dans un tel contexte, il est logique et cohérent d'inclure le secteur du commerce dont 60% de l'emploi salarié est occupé par des travailleurs domiciliés au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, dans les divers dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la programmation FSE. Elles soulignent également en rappelant le diagnostic du PRDD, que le commerce de détail a diminué de près de moitié en 50 ans au sein de la Région bruxelloise. Ce déclin a été particulièrement important au niveau du commerce de proximité mais aussi de nombreux noyaux commerciaux éprouvent des difficultés à maintenir et/ou à développer leur attractivité et leur vitalité. La valeur sociétale de l'activité commerciale urbaine doit être mise en exergue car elle permet la création d'emplois de proximité requérant un faible niveau de qualification et assume une fonction essentielle à l'échelle des quartiers, notamment les plus fragilisés.

3. Gouvernance

Le Conseil pointe l'existence d'indicateurs de résultats et d'une évaluation *ex ante* et dans ce cadre, sollicite l'élargissement du Comité d'accompagnement avec la participation de toutes les composantes des partenaires sociaux bruxellois, en ce compris les classes moyennes.

Moyennant ces remarques, le Conseil se prononce favorablement sur le programme opérationnel 2014-2020 des Fonds structurels européens pour la Région de Bruxelles-Capitale.

*
* *